

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE

## DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

DU 18 MARS 2010 A SAINT GERVAIS D'AUVERGNE

---

### Présents :

- Mme Marie-Noëlle GENEVE, CIDF 63,
- M. Jean-Claude THERON, société SOCAMONT,
- M. Didier REMBERT, DRH société DIETAL,
- M. François KIEFFER, DRH société AUBERT ET DUVAL,
- M. Claude MILONE, association des commerçants des Ancizes,
- M. Olivier CAVAGNA, directeur du SMAD des Combrailles,
- Melle Pauline BRASSAC, chargée de mission développement économique SMADC.

Excusés : M. DEMAY, M. LAGRANGE, Mme FREJAT, M. LELIEVRE, M. TIXIER, M. GOLBERG.

### I - ETUDE SUR LES SERVICES A MUTUALISER ENTRE ENTREPRISES SUR LES COMBRAILLES : CRECHE ET RESTAURANT D'ENTREPRISES :

Lors de la dernière réunion de la Commission économie, il a été décidé de commander deux études sur deux services à mutualiser entre entreprises : le service de garde d'enfants et la restauration interentreprises.

Les deux cahiers des charges relatifs à ces deux études ont été rédigés et sont soumis aux membres de la commission économie.

M. Rembert indique que l'entreprise Dietal commande chaque jour 320 repas pour ses salariés à une filiale de Casino basée à Clermont Ferrand.

M. Kieffer souligne qu'Aubert et Duval possède un restaurant d'entreprise qui fonctionne aussi, pour la livraison des repas, avec un sous-traitant basé à Clermont-Ferrand. Les locaux de ce restaurant d'entreprise sont anciens donc perfectibles. Il insiste sur le fait qu'il y a, en plus des 1 300 salariés, les sous-traitants et les clients d'Aubert et Duval présents sur le site, ce qui fait en tout environ 2 000 personnes qui sont concernées par ce problème de restauration.

M. Rembert reçoit la semaine prochaine une entreprise de conciergerie (proposant divers services : pressing, démarches administratives...). La proposition de ces services peut être un moyen d'inciter les salariés à se fixer sur les Combrailles.

Les personnes qui veulent créer des entreprises de services doivent avoir à l'idée que les bassins d'emploi, comme celui des Ancizes-Saint Georges de Mons, sont de véritables pourvoyeurs de travail grâce au nombre conséquents de salariés potentiellement clients. Les entreprises des Combrailles doivent s'adapter aux besoins de ces salariés.

Il faudra également être vigilant aux impacts que pourraient avoir les propositions qui ressortiront des études sur les dynamiques existantes en matière de restauration (par exemple, une influence trop négative d'un service de restauration mutualisée sur les restaurants des environs dont la clientèle dépend des salariés, clients, sous-traitants des entreprises).

**Il est décidé de fusionner les deux cahiers des charges. L'étude devra également faire ressortir les éventuels besoins des salariés en matière de services autres que ceux de la garde d'enfants et de la restauration.**

**Le 20 avril sera la date limite de dépôt des dossiers de candidature.**

**L'audition des 4 ou 5 prestataires retenus aura lieu le vendredi 7 mai à partir de 9h dans les locaux du SMAD des Combrailles. Le jury sera composé des membres de la Commission économie présents aujourd'hui.**

### **III REALISATION D'UNE SECONDE VERSION DU « VOIX OFF » :**

Un courrier a été envoyé aux vingt entreprises sélectionnées par les membres de la Commission économie pour la réalisation de la seconde version du « Voix Off » des Combrailles visant à mettre en valeur les savoir faire des entreprises des Combrailles.

Douze d'entre elles ont répondu positivement à cette sollicitation et ont montré un vif intérêt par rapport à ce projet. Ces entreprises sont :

- EO2 Auvergne,
- SOCAMONT,
- Aubert et Duval,
- Echalier,
- Scierie Dubot et fils,
- Rockwool,
- CMB,
- Dietal,

- Lyaudet,
- Au bon pain de campagne,
- Centre de rééducation fonctionnelle à Pionsat,
- l'entreprise Ecuyer à Pionsat.

Il manque encore quatre ou cinq entreprises pour pouvoir finaliser la liste des témoignages de salariés. Les membres de la Commission économie décident de solliciter les entreprises :

- XYLEME,
- pisciculteur à Pontaumur,
- pâtisserie Nury à Loubeyrat,
- SMC Faure,
- Entreprise Sérange,
- Transports Meunier,
- Usine d'embouteillage de Beauregard,
- Entreprise Lavoilotte à Montaigut,
- Techno Métal à Montaigut.

**Ces entreprises seront sollicitées rapidement pour achever la liste des entreprises qui participeront à la deuxième version du « Voix off » des Combrailles sur les savoir faire des salariés.**

**La CCI de Riom sera également sollicitée quant aux financements de l'étude sur les services mutualisés entre entreprises et du « Voix Off » des Combrailles.**

**La consultation des prestataires pour la réalisation de ce « Voix Off » devra être menée pour que la livraison de ces Voix Off se fasse pour l'été 2010.**

### **III QUESTIONS DIVERSES :**

M. Kieffer demande ce qu'il en est du travail du SMAD des Combrailles sur la problématique transport et plus particulièrement sur le projet de remise en marche du transport de fret sur la ligne Volvic-Lapeyrouse.

Olivier Cavagna indique qu'il travaille actuellement avec covoiturage Auvergne. Par rapport à la voie ferrée, une étude a été demandée au Cabinet Claraco qui a rencontré les entreprises pour leur demander leur volume de marchandise pouvant être transporté par fret.

M. Rembert déplore le fait que Dietal n'est pas été tout de suite identifiée et interrogée par Claraco alors que leur activité fait circuler 20 camions par jour c'est-à-dire plus qu'Aubert et Duval.